

Manifestation «Parlez-moi d'Europe» - Attribution de subventions aux associations partenaires - Conventions de collaboration

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} février 1999, la Ville de Besançon a présenté une demande de subvention au titre du programme européen PR.IN.C.E (PRogramme d'INformation du Citoyen Européen), pour la mise en oeuvre d'une action de sensibilisation à la construction européenne, intitulée «Parlez-moi d'Europe», qui sera réalisée en partenariat avec plusieurs associations locales.

Cette demande a reçu l'accord de la Commission Européenne, qui a décidé d'attribuer à la Ville de Besançon une subvention de 45 357 €, soit 297 522,41 FF.

Dans le cadre de ce projet, trois actions seront conduites par les associations partenaires :

- le Mouvement Européen Franche-Comté assurera l'organisation d'une conférence sur le thème «L'Europe dans un avenir incertain. L'enjeu des élections européennes», animée par Jean-Claude CASANOVA, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

- l'Union Féminine Civique et Sociale réalisera une exposition présentant des informations sur les élections européennes dans les quinze pays membres de l'Union, sur le Parlement Européen et sur le traité d'Amsterdam.

- l'Association Internet Franche-Comté participera à l'organisation d'un jeu-concours sur l'Europe via internet.

Afin de permettre à ces associations de conduire ces actions, il est proposé au Conseil Municipal de leur réaffecter une quote-part de la subvention européenne qu'encaissera la Ville de Besançon, conformément au budget présenté par chacune des trois associations partenaires.

Sur proposition de la Commission Relations Internationales, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer les conventions de collaboration établies entre la Ville de Besançon et chacune des 3 associations concernées,

- autoriser l'attribution des subventions suivantes :

* 4 500 F au Mouvement Européen Franche-Comté,

* 14 000 F à l'Union Féminine Civique et Sociale,

* 2 500 F à l'Association Internet Franche-Comté.

Ces dépenses (soit un total de 21 000 FF) seront à imputer sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.04.6574.99401 CS 400 du Budget de l'exercice courant, qu'il convient d'abonder par un virement de crédits d'égal montant du compte 92.04.6042.99401 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Internationales et du Budget, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à la majorité, deux Conseillers votant contre.

Récépissé préfectoral du 5 mai 1999.